



Juillet 2012

BULLETIN D'INFORMATION SEMESTRIEL N°840 av G. Perreau - Rivedoux
Liens : 05 46 09 84 54

apportivedoux.over-blog.fr

**Association loi 1901
du 08 juin 2003.**

Président – rédacteur

J-M. VICTOR

1^{er} Vice président

G. ANDRAULT

2^{ème} Vice président

J. MENANTEAU

Secrétaire

C. VICTOR

Secrétaire adjoint

J. FOLCH

Trésorier

J. CAMUS

Trésorier adjoint

B. MENIER

Membres associés

M. ARBOLA

J-C.BLANCHE

D. GERVIER

Y. GEFFRAY

F. MOTTE

Membre et

Commissaire aux comptes

J-P. FERRAND

Commerces Sympathisants**-MOTTE MARINE RÉ**

Rivedoux

-MAISON DE LA PRESSE

Rivedoux

-COOPÉRATIVE

MARITIME Rivedoux

-Sté RÉTHAISE DE

FILETS St Martin de Ré

-OCÉANAUTIQUE

St Martin de Ré

-DÉPÔT DU MOTEUR

L'île d'Elle (85)

-PROMOCASHZI Périgny (Carte d'accès
chez le Président)**-LES VIVIERS** Resto/vente

fruits de mer - Rivedoux

-TRANSAUTONOMIE

Rivedoux

- TABAC – PRESSE - LOTO

Rivedoux

LE MOT DU PRÉSIDENT...**Neuf ans déjà !**

Créée officiellement le 08 juin 2003, c'est l'âge qu'affiche notre association, les onze membres formant alors le bureau s'étant réunis pour la première fois en mai de la même année. Quatre d'entre eux sont toujours à pied d'œuvre, ce qui atteste de leur dévouement et de leur opiniâtreté !

L'occasion s'y prêtant, saluons parmi eux notre premier président, aujourd'hui président d'honneur et, après deux années de dilettante, à nouveau membre du bureau depuis notre dernière assemblée générale !... Qu'il en soit remercié.

Comment l'APPR, devenue aujourd'hui APPRP, est-elle née ?

Chacun de nous imaginait déjà ce qu'il faudrait faire pour répondre aux suppliques étatiques et améliorer le sort des navigateurs locaux, négligés, voire totalement ignorés jusqu'alors.

Notre port, devenu communal au printemps 2008, était à l'époque sous statut départemental. Sa digue, ainsi que la cale et le rempart se dégradèrent de plus en plus : sa gestion était très aléatoire.

Tous persuadés de l'intérêt que représente un port pour une commune côtière comme Rivedoux, notre souhait était de faire vivre ce lieu et d'y inclure les équipements nécessaires.

Nous découvrons très vite que la logique liée à de trop bonnes idées était souvent repoussée du pied par quelques esprits retors, peut-être plus soucieux de leur égo que de l'intérêt public. D'ailleurs, si ce comportement de l'époque attestait chez ceux-là d'un bon tonus, réjouissons-nous aujourd'hui de continuer à les voir certes plus âgés, mais surtout, jouir d'une vitalité inoxydable !...

Bien sûr, tout n'est pas allé aussi vite et aussi bien que nous le souhaitions, mais, forts des résultats déjà engendrés, nous avons la certitude que les efforts seront récompensés à court terme, ce qui motive d'autant toute l'équipe du bureau !

Vous l'aurez remarqué, même à l'APPRP et bien que le tumulte politique y soit totalement absent, nous avons aussi notre période électorale ! Et oui, nous aussi nous votons pour renouveler le tiers sortant du bureau, combler les postes vacants, adopter le budget,...etc.

Toutefois, nos différences sont remarquables : Pas de campagne préalable, pas plus que de promesses inconsidérées, seuls les rêves communs et la positivité sont notre essence. Pour nous, acteurs de cette association, le seul engagement sollicité est celui de servir au mieux l'intérêt général et cela, bénévolement !!! Voilà le grand luxe qu'une association comme la nôtre s'offre sans restriction ni complexe !

Ainsi, même si rien n'est simple, je vous invite à caresser l'espoir désormais raisonnable de voir se réaliser très bientôt l'équipement tant espéré de notre port.

Toutefois, attendons nous aux ruades sournoises de quelques ongulés insulaires plus ou moins culottés, le contraire nous surprendrait !

Mais bon, avec un bon débouillage, avoïnés et étrillés à souhait, ils finiront bien par rejoindre leur enclos...

Jean-Michel VICTOR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APPRP LE 16 JUIN DERNIER À LA SALLE DES FÊTES



L'assistance toute attentive...

Entre les présents et les pouvoirs réceptionnés, ce ne sont pas moins de 92 adhérents qui étaient représentés pour cette assemblée. Voilà qui souligne d'autant l'implication de tous à la cause du nautisme Rivedousais.

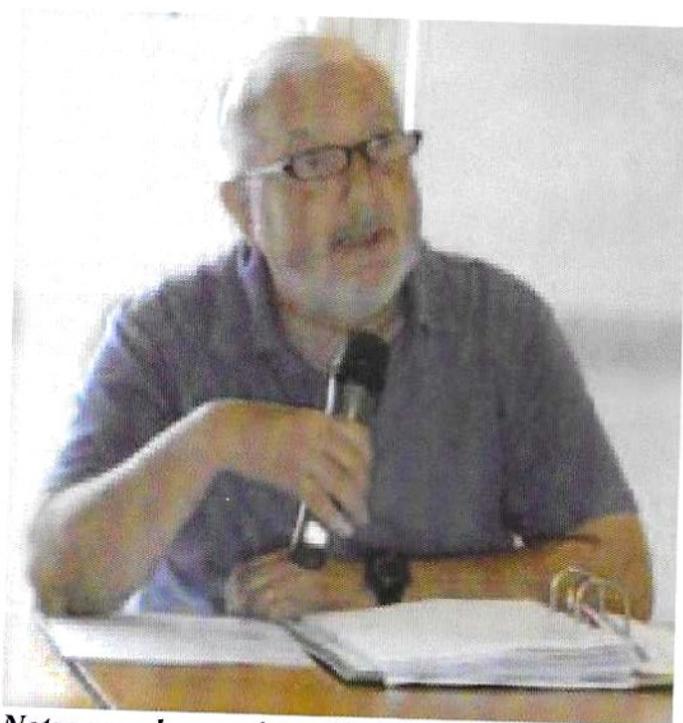
Le quorum étant atteint et même largement dépassé, notre AG a donc pu se dérouler conformément aux conditions stipulées dans nos statuts. Avec 141 cotisations enregistrées au 16 juin, l'effectif des adhérents est en légère progression par rapport à l'an passé à la même date, les autres adhérents versant généralement leur obole durant leur venue dans l'Ile, au cours de la période estivale.

C'est une assistance studieuse, attentive, réactive et inquisitrice qui a animé cette réunion où l'information sur le devenir du port et les mouillages a largement suscité l'intérêt.

Après avoir expliqué les comptes tenus et détaillés par notre grand argentier Jacques Camus, chiffres préalablement visés par Jean-Pierre Ferrand à titre de commissaire aux comptes, puis par votre président, c'est à l'unanimité qu'ils ont été adoptés. L'étape suivante consistait au renouvellement du tiers sortant, puis à l'élection de volontaires afin de combler les départs de membres du bureau.

Avaient démissionné : Vincent MOTTE en raison de ses obligations professionnelles astreignantes. Cet ami reste fidèle à la cause de l'APPRP. Autre démission : Le secrétaire de l'an passé avait quitté l'association pour des raisons alors considérées par le bureau comme « strictement personnelles ».

Le tiers sortant était composé de Jean-Claude BLANCHÉ, José FOLCH et Jean-Michel VICTOR. Il est reconduit pour trois années. Se sont portés candidats pour compléter le bureau, Florentin MOTTE, Yann GEFFRAY et Jacques MENANTEAU. Ils ont tous été élus à l'unanimité.



Notre grand argentier présentant les comptes...

Il était précisé que nos finances s'équilibraient bien et que si les frais de postage pouvaient paraître élevés, ils étaient dus au fait que nous avons constitué une réserve d'enveloppes affranchies à tarif préférentiel pour couvrir nos besoins sur 2 ans.



436 av Albert Sarraute
à Rivedoux-Plage

OUVERT DU
LUNDI AU SAMEDI
de 06H15 à 19H30

DIMANCHE
7H30 à 13H

TEL 05 46 01 75 24

Suite de l'AG,

Une fois les démarches légales effectuées, le président relate les rencontres de représentants de la préfecture à propos des zones de corps morts, de Mme le Préfet, puis de Mme la Présidente de région afin de présenter et faire avancer le dossier concernant le port. (voir pages 5, 6 et 7).

Ce qu'il faut retenir est d'importance : Mr le Maire et votre président, avons obtenu non seulement une prise en considération véritable de nos projets, mais aussi l'appui direct des autorités concernées, ainsi que la certitude d'une aide au financement des installations.

De fait, Mr le Maire a décidé que la municipalité serait sollicitée pour que le projet port figure au budget municipal de 2013 !

Soulignons également que suite à la sollicitation de l'APPRP, une 5^{ème} filière a été dernièrement installée dans le port, afin de fournir au moins quatre places supplémentaires à nos navigateurs.

Exposé de notre ami Jean-Claude Périn



Au cours de notre assemblée, nous avons eu le plaisir d'accueillir notre ami **Jean-Claude Périn**, président de l'URCAN (Union Rétaise des Clubs et Associations Nautiques) et président de l'AUPAR (Association des Usagers du Port de ARs).

Il est venu nous faire un brillant exposé sur le SCOT (schéma de cohérence territoriale) ainsi que sur SMVM (schéma de mise en valeur de la mer), les deux dossiers étant étroitement liés. Il a rappelé l'importance du fait que chacun d'entre nous lise puis argumente ces dossiers consultables dans les dix mairies de notre Ile.

De l'issue de ces études, dépendra le devenir du littoral Rétais, de ses ports, des zones de mouillages, de la pêche à pied, des aménagements côtier et de la réglementation tant de l'estran que de la pêche amateur à pied ou en bateau...,etc. D'ailleurs, la rumeur de l'instauration d'un permis de pêcher à pied pour la cueillette des coquillages est toujours d'actualité ! Pas de doute qu'un permis de pêche en bateau suivra ou même, précédera, peut-être !

Aux dernières nouvelles, ce permis, toujours en discussion pour le moment, serait gratuit mais obligatoire, ce qui est soit incohérent, soit l'étape préalable à sa tarification...

Le plus incompréhensible, c'est de constater que des associations de pêcheurs de loisir sont favorables à cette mesure ! Il semblerait que celles-là seraient intéressées par la gestion du permis en question, ce qui leur permettrait une compensation sonnante et trébuchante à hauteur de 30 % des sommes récoltées... C'est naturellement à vérifier, mais si cela est confirmé, nous devons alors nous en inquiéter et probablement, réagir au plan National !...

Notre ami Jean-Claude Périn nous faisait également part des difficultés qu'il rencontrait pour l'amélioration du port de Ars. Curieusement, les mêmes problèmes se posent que pour Rivedoux et une grande similitude existe quant aux résultats obtenus jusqu'alors ; blocages administratifs inexplicables, réponses tardives ou tronquées, voire contraires aux discussions et projets émis...,etc. Nous avons à l'évidence les mêmes interlocuteurs !

Verre de l'amitié de fin d'assemblée générale et dégustation des petits fours de la maison Dimnet...



Comme chaque année, un repas commun auquel notre Maire et sa charmante épouse nous font l'honneur d'être présents, fait suite à notre assemblée générale.

Notre ami Jean-Claude Périn a également bien voulu être lui aussi notre invité.

Cette année, c'est la belle Chantal, tenancière du restaurant LES VIVIERS, sis avenue de la Corniche à Rivedoux, qui nous a accueilli dans ses murs. Les mets de qualité dégustés avec appétit ont participé la bonne humeur et au plaisir du partage d'un moment de convivialité ! Avis aux amateurs...

ACTUALITÉ, RENCONTRES ET POTINS...

Résultat et utilisation de la pétition,

Vous l'aurez remarqué, nous avons réalisé cette pétition hors période estivale. La raison en est que cela constitue un élément de fiabilité quant au désir des Rivedousais principalement, de disposer d'un port équipé.

Malgré tout, sans qu'il soit effectué de démarchage ou de publicité à cet effet, nous avons récolté **749** signatures !

En plus d'une lettre accompagnatrice claire et motivée, l'ensemble des éléments de cette pétition a été remis en main propre à Mme le Préfet, avec en prime, les commentaires et compliments oraux de votre président.

Merci à tous les signataires qui ont permis de nous faire entendre plus explicitement auprès de Mme le Préfet (Voir suite)

Rencontres particulières et diverses à propos des dossiers en cours pour le port et les mouillages,

Le 09 décembre dernier, une rencontre était organisée à la mairie, avec pour participants, Mr le Maire, Pascal Boucard et Serge Halioua de la DDTM, Céline Triolet de la DREAL, une déléguée de CRÉOCÉAN, votre président et quelques personnes représentant des associations locales autres.

La discussion prévue portait sur la création de zones de mouillages (corps morts) sur la côte Sud). Devant le « blocage » présenté par les représentants des services de la préfecture, devant leur interprétation toute personnelle des faits dont ils ignoraient en réalité les tenants et aboutissants pour ne pas avoir

ouvert les dossiers, ni visité les sites concernés, l'entrevue fut particulièrement « animée ».

À l'issue d'un long combat tant argumentaire que documentaire, contrairement à leur désir plusieurs fois énoncé de nous faire choisir entre le port et les mouillages, nous obtenions enfin de faire reconnaître par ces interlocuteurs peu coopératifs, le fait que ces installations n'avaient aucun rapport entre elles. Il fallut leur rappeler l'emplacement géographique de chaque projet, ainsi que la différence des installations tant dans leur structure que dans leur utilisation. Ces subtilités ne leurs étaient pas venues à l'esprit...

Nous précisions aussi que les mouillages étaient déjà acceptés par bon nombre d'intéressés tel le port de commerce de La Pallice pour la navigation commerciale, la pêche professionnelle, l'ostréiculture, la SNSM et les affaires maritimes, qu'ils étaient planifiés dans l'espace côtier et que même, leur balisage était convenu jusqu'à en avoir défini le positionnement et la couleur des bouées !

N'oubliez pas la SNSM !



Faites vos dons à l'adresse suivante : SNSM, av. du Peu Ragot, 17670 LA COUARDE SUR MER

Suite à moult palabres autant interminables que stériles parfois, nous obtenions du bout des lèvres un accord pour les 121 mouillages prévus, sous

condition de présenter des photos de synthèse montrant qu'il n'y aurait pas d'impact visuel désastreux pour notre littoral Sud. J'ai personnellement argué qu'ils avaient entièrement raison de prendre cette précaution, du fait que des embarcations posées sur l'eau ne devaient en aucun cas masquer la cheminée Holcim haute de plus de 70 mètres, pas plus que le futur silo à grain de 40 mètres qui seront situés dans le champ visuel des occupants de notre plage principale, à moins d'un mile de distance !... Toute l'assistance a apprécié la boutade, sauf eux. Va comprendre... J'en ai d'ailleurs profité pour remettre à chacun d'entre eux un exemplaire de notre pétition en les invitant à la signer. Je n'ai pas obtenu leur assentiment.

Rencontre avec Mme le Préfet,

Postérieurement à la rencontre des délégués de la DREAL et de la DDTM, persuadés que désormais tout était pour le mieux, Mr le Maire et moi-même demandons une audience à Mme le Préfet, laquelle nous recevra le 10 janvier à suivre.

C'est alors que nous tombions des nues quand Mme le Préfet nous révéla le contenu du rapport des protagonistes cités plus haut.

Hélas, les 121 mouillages n'étaient plus que 40, non pas sur deux zones mais une seule ; tout était remis en question par faute de plans exacts et d'étude appropriés, de manque d'aire d'entreposage des annexes et autres, ce qui était évidemment faux du fait que nous avions jadis fourni tous les documents nécessaires !

Nous constatons avec effarement que toutes les informations parvenues en préfecture, subissaient systématiquement une

« adaptation » destinée à retarder ou faire refouler les projets présentés ! Nous comprenions alors pourquoi malgré tant d'années d'efforts, nous en étions encore et toujours au début de nos démarches ...

Dénonçant avec force cet état de faits et apportant du coup la preuve par l'image et l'écrit de notre bonne foi ainsi que la validité de nos revendications, Mme le Préfet comprit alors qu'elle s'était faite berner par ses propres troupes. De fait, elle décida alors de nous inviter à devenir ses interlocuteurs directs pour la suite du dossier en cours, afin de le faire aboutir au plus tôt.

Pour clore cette entrevue, j'ai personnellement confié le contenu de notre pétition pour le port, en soulignant qu'il s'agissait là d'une première démarche pacifique et démocratique, mais qui pourrait, si besoin était, devenir un préalable à une manifestation, du fait que Rivedoux présente un point géographique stratégique ! Le message a été parfaitement capté, ce qui était bien le but recherché !...

Rencontre de Mme la Présidente de Région,

C'est le 11 mars dernier, en compagnie notamment de Mr Raffarin notre maire et de deux autres représentants d'associations locales, que j'ai eu l'honneur de rencontrer Mme Royal, présidente de région, venue en mairie pour discuter des projets divers concernant Rivedoux.

Cette rencontre m'a permis de faire valoir les injustices dont notre village souffrait depuis trop longtemps, notamment à propos des infrastructures nautiques.

Lui remettant un dossier concis mais explicite, je lui relatais le fait que depuis neuf années, notre association redoublait

d'efforts pour faire évoluer les dossiers. Je lui disais aussi que notre Ile restait le parent pauvre du littoral national sur le plan nautique alors que la Charente Maritime est en quelque sorte la capitale mondiale du nautisme par la présence de ses entreprises dans le domaine.

Je lui soulignais aussi l'injustice particulière dont souffrait Rivedoux en possédant le plus ancien port de notre Ile et pourtant, le seul à ne pas être équipé d'infrastructures dignes de ce nom.

Après un échange dense et convivial d'une heure et plus, Mme la Présidente a fait part de son intérêt pour les projets évoqués et nous a alors affirmé qu'elle interviendrait auprès de la Préfecture pour accélérer les dossiers en cours. Elle nous affirmait aussi qu'elle veillerait à l'engagement de la région pour participation « significative » au financement des installations.

Le 26 mars, j'ai reçu confirmation de cet engagement par un courrier signé de la main de Mme Royal. La mairie a également reçu un document en ce sens.

Depuis, notre maire a à nouveau rencontré Mme le Préfet, laquelle lui a demandé, suite à une intervention directe de la Présidente de région, de bien vouloir fournir au plus tôt les quelques éléments nécessaires manquants encore au dossier afin de lui donner une issue favorable. Naturellement, Mr Raffarin qui ne s'est pas fait prier ; tout est donc activé en ce sens et nous serons évidemment attentifs au suivi !...

Liste d'attente pour l'obtention d'une place au port ou sur corps mort,

Beaucoup d'entre vous s'interrogent sur leur devenir concernant l'obtention d'une place de port ou sur corps mort (*selon votre préférence*) et du

comment de son attribution. Les choses sont extrêmement claires : Si vous avez effectué la démarche nécessaire pour vous inscrire sur la liste d'attente, vous disposez automatiquement d'un numéro déterminant votre rang. Cette liste ayant débuté en juin 2002, autant préciser que bon nombre de demandes de places se sont libérées pour diverses raisons comme par exemple, décès, abandon volontaire, etc. De ce fait, votre rang d'ordre remonte automatiquement vers les numéros précédents.

Pour le cas où une remise à jour complète de cette liste s'effectuerait, vous seriez automatiquement interrogé sur le suivi de votre candidature. Si vous ne vous êtes pas encore inscrit alors que vous seriez intéressé par une place pour votre bateau, il vous est recommandé de le faire au plus tôt !

Rencontre de Mr Proust de la direction de la mer et de la coopération, le 24 mai,

Cette entrevue, réalisée à l'initiative de notre Maire, avait pour objet d'obtenir la confirmation du financement partiel des installations portuaires par le conseil général départemental.

Suite à un échange cordial et constructif, nous savons désormais que le département participera à hauteur de 20 %.

Budget et financement des infrastructures portuaires,

Nous savons, grâce aux devis reçus, que le dragage, les pontons, pieux et glissières, coûteront globalement un million cent mille Euro. Nous savons donc que nous obtiendrons environ la moitié de ce montant en subventions provenant du département et de la région. Le solde fera l'objet

d'un emprunt sur dix à quinze ans qui sera entièrement remboursé par le paiement des amodiations dont le nombre sera de 140 au minimum.

De fait, nous pouvons affirmer que contrairement aux craintes de personnes bavardes mais non averties, cet investissement ne coûtera non seulement aucun centime aux contribuables Rivedousais, mais qu'il sera par rayonnement, comme cela se produit pour les villages de La Flotte, de St Martin ou de Ars, un atout économique dynamisant pour notre commune !!!

Avantages offerts aux adhérents de l'APPRP,

Pour rappel, la cotisation annuelle est toujours de 20 € seulement.

Amortissement de votre cotisation : 66 %, soit 13,2 € viennent se déduire de votre somme d'impôts à payer pour l'année de cotisation. Sont donc à votre charge : 6,8 €.

Comment amortir ce solde de cotisation ? Tout simplement en présentant votre carte d'adhérent chez les commerçants sympathisants cités offrant une remise sur achat dans leur établissement. **À partir de 45,5 € d'achat seulement**, votre cotisation ne vous coûte rien ! Au delà de cette somme, vous êtes bénéficiaire !!!

Liste des magasins :
Coopérative maritime de Rivedoux (peintures et matériel de pêche uniquement), Rétaise de filets à St Martin (filets et divers), Océanautique à St Martin (accessoires, peintures, accastillage), Dépôt du moteur à L'Île d'Elle en Vendée (pièces neuves et occasion pour moteurs toutes marques). Voir conditions spécifiques dans chaque magasin.

Stationnement au port,

Chaque détenteur actuel d'une

place de port ou sur filière, a reçu ou recevra un document à poser sur le tableau de bord de son véhicule, afin de stationner gratuitement durant le temps du transbordement d'objets ou personnes de la voiture au bateau et inversement. Ce temps sera toutefois limité à une durée raisonnable, soit une heure ou deux tout au plus. Si vous partez en pêche ou en balade durant une demi-journée ou plus, la gratuité du stationnement ne sera plus de mise.

Pour répondre à ce besoin de stationnement et en attendant que le parking pour le port soit installé dans l'actuel camping des Tamaris, vous pourrez stationner provisoirement au long de la promenade Porsain (*tant qu'elle n'est pas réaménagée*) et surtout, au bout de celle-ci, où un parking gratuit sera très prochainement proposé.

Feu d'artifice du 13 juillet,

La municipalité fait savoir que comme chaque année, un feu d'artifice sera tiré depuis l'extrémité Nord de la digue du port. En conséquences, chaque amodiatrice se doit de prendre ses dispositions pour préserver son embarcation de tous risques, du moins si elle est amarrée dans la zone proche des tirs des engins pyrotechniques. L'APPRP sensibilisera la municipalité et l'aidera à trouver une solution pour que ce feu d'artifice ne risque plus de nuire aux embarcations quand le port sera équipé d'installations nouvelles.

Nous veillerons aussi au fait que des tirs privés ne soient plus pratiqués comme par le passé, cette pratique étant généralement synonyme d'imprudences caractérisées et de dommages aux bateaux, ce qui a été constaté plusieurs fois déjà ! Si tel fait se reproduit, les responsables devront répondre de leurs actes et seront

fermement invités à rembourser les dégâts !...

Filières ostréicoles,

Chacun est libre de son opinion à propos du bien fondé ou pas de l'installation de ce genre d'équipement, les ostréiculteurs eux-mêmes ayant des avis divergeant sur le sujet. Toujours est-il que l'installation d'une nouvelle zone de 450 hectares est programmée devant la plage de la Malconche à Oléron, plage située face à l'Île de Ré, devant le port du Douhet, St Georges d'Oléron et proche du Fort Boyard, cet à dire très exactement dans la zone principale de la navigation de plaisance au Nord Est d'Oléron. Notons au passage que la zone interdite à la navigation représentera en réalité environ un millier d'hectares ! Nous savons aussi que l'enquête préalable fut totalement défavorable et que malgré tout, le commissaire enquêteur ainsi que le Préfet de l'époque (*celui qui a signé la première étude pour Xynthia...*), ont donné leur accord ! D'autre part, une étude souligne que la sédimentation émise par cette zone de filière serait de 500 à 800 tonnes/jour !!! Précisons aussi que si un bateau de plaisance va se drosser sur ces filières dont la signalisation n'est pas très visible notamment de nuit, du fait aussi que cette zone comporte des courants puissants et que la mer lève facilement dès 20 nœuds de vent, la SNSM se dit impuissante pour porter secours !

Autre question : Est-il bien raisonnable de faire ces installations, sachant que la mortalité des huîtres en filières atteint parfois les 100 % ?

(Ces constatations ont été faites et communiquées plusieurs fois déjà par l'ostréiculture et Ifremer).



**POUR 20 € SEULEMENT,
SOUTENEZ NOTRE
ASSOCIATION !**

RIVEDOUX
PRESSE

 **LIBRAIRIE** **RELAIS COLIS**
PAPETERIE
SOUVENIRS
CARTERIE - JOUETS

57, rue Edouard Herriot - 17940 Rivedoux
Tél. 05 46 09 80 52 - Fax 05 46 09 56 99

les Viviers en Ré
Dégustations

Terrasse avec vue sur nos viviers

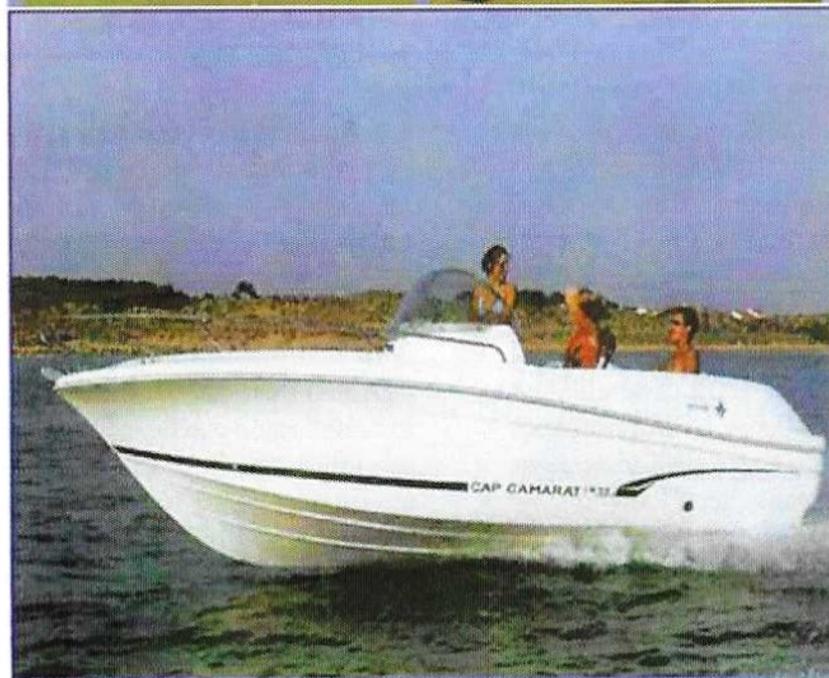
Chantal et son équipe
05 46 09 86 22
06 88 92 35 48
573, avenue de la Corniche - 17940 Rivedoux-Plage



Aurelien JASPARD
TRANS'AUTONOMIE
Transport de voyageurs toutes distances.

309 Rue des Acacias
17940 Rivedoux-Plage

Tel: 06 68 94 21 06.
www.trans-autonomie-17.fr
trans-autonomie@9business.fr



MOTTE Marine
île de Ré

BATEAUX NEUFS - CENTRE OCCASION - ACCASTILLAGE

www.mottemarine.fr



JEANNEAU

360, avenue Gustave-Perreau
17940 RIVEDOUX - île de Ré
Tél. 05 46 09 08 02 - Fax 05 46 09 35 58
contact@mottemarine.fr